GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Vincent Regnault
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 17 mars 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria — bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2013
PHASE - 3
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R -3837-2013

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance datée du 4 mars dernier, Gaz Métro souhaite ajouter ce qui suit à l'égard de sa demande de qualification à titre d'expert de Monsieur Christian Dupuis. Depuis 2003, Monsieur Dupuis a dirigé plus de 125 projets d'études spécialisées dans le marché de l'énergie, principalement pour le compte du Bureau de l'efficacité et l'innovation énergétiques, Gaz Métro et Hydro-Québec. À notre avis, la demande de reconnaissance faite par Gaz Métro est justifiée en ce que la méthodologie de recherche a été élaborée par Monsieur Dupuis ou sous sa supervision. L'élaboration d'une telle méthodologie, qui est rigoureuse, crédible et complète, requiert des compétences qui dépassent celles d'un témoin ordinaire. Par ailleurs, l'étude d'Extract présente une analyse des résultats de l'étude de laquelle découlent des conclusions qui, également, justifient la demande de qualification à titre d'expert de Monsieur Dupuis.

Par ailleurs, la récente décision D-2014-036 fait en sorte que la présence de Monsieur Martin Imbleau sur le panel 4 n'est plus requise. En conséquence, celui-ci ne sera pas présent à la Régie le 19 mars prochain, date prévue pour la comparution du panel 4.

Toujours en ce qui a trait à la preuve de Gaz Métro, la préparation plus intensive de la dernière semaine nous amène à scinder en deux le panel 5 qui doit témoigner sur le coût de service. Ainsi donc, ce sujet débutera avec le témoignage de Madame Stéphanie Trudeau, vice-présidente, Stratégie, communication et développement durable et de Messieurs Patrick Cabana, vice-président, Approvisionnements et réglementation et Gilles Dubois, vice-président, Exploitation. Ces trois personnes seront en mesure de répondre aux questions des intervenants ou de la Régie à l'égard de la campagne de positionnement et des besoins additionnels aux technologies de l'information et à l'exploitation. Noter que Monsieur Cabana répondra également avec plaisir à toute interrogation relative à l'entente intervenue avec TransCanada à l'automne 2013, au projet Énergie Est ainsi qu'au déplacement vers Dawn. Préalablement aux contre-interrogatoires des témoins, Madame Trudeau fera une présentation d'environ 10 minutes. Par la suite, Gaz Métro fera témoigner le panel originalement prévu composé de Mesdames Katia Marquier, Caroline Provencher et Martine Bisaillon ainsi que de Messieurs Dave Rhéaume et Raymond Carter. Vous noterez que Monsieur Jean-François Tremblay n'est plus présent sur ce panel. Sa présence ne nous semble plus requise à la suite de la préparation de la semaine dernière. Nous estimons qu'en administrant notre preuve de cette façon, nous améliorons l'efficacité des audiences et favorisons un débat complet et transparent en mettant immédiatement à la disposition des intervenants et de la Régie les personnes ayant personnellement connaissance de ces sujets pointus.

Dans un autre ordre d'idées, les résultats préliminaires des travaux d'AON à l'égard des régimes de retraite de Gaz Métro montrent qu'une somme 6,5 M$ n'aura pas à être versée à titre de cotisations d'équilibre en 2014 alors qu'elle était originalement budgétée au présent dossier tarifaire. Lors des audiences débutant le 18 mars prochain, Katia Marquier, qui fait partie du panel 5 sur le coût de service, informera la Régie que Gaz Métro souhaite faire bénéficier l'ensemble de la clientèle de cette réduction des cotisations d'équilibre en soustrayant cette somme du coût de service demandé. Sa présentation durera environ 10 minutes. Madame Marquier sera évidemment disponible pour répondre à toute question à ce sujet. Considérant l'importante somme de travail requise pour mettre à jour les tarifs proposés, Gaz Métro ne soumettra pas immédiatement des tarifs révisés. Elle le fera comme à l'habitude, soit après que la Régie ait rendu sa décision sur l'ensemble des dépenses incluses au coût de service dans le cadre de la phase 3.

Aussi, vous trouverez ci-joint les pièces Gaz Métro -2, Document 21 révisée contenant les curriculum vitae de Madame Trudeau et de Monsieur Dubois, Gaz Métro-19, Document 13 contenant la réponse de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro 15 de la Régie ainsi qu'une liste révisée des pièces.

Enfin, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous transmettre avec le présent envoi la pièce Gaz Métro-2, Document 59 contenant la réponse de Gaz Métro à la demande formulée par la Régie dans sa décision D-2014-036. Celle-ci suivra toutefois dans les meilleurs délais au courant de l'après-midi. Nous sommes désolés des inconvénients que cela pourrait causer à la Régie ou aux intervenants.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/nv

p.j.